

La protection contre les violences comme le droit à la sexualité font-ils partie du monde du handicap? Le point avec les associations, une sexo-pédagogue et des bénéficiaires

Des enjeux à thématiser d'urgence

DOMINIQUE HARTMANN

Droits humains ► Comment les questions de violences de genre, de consentement ou d'autodétermination sont-elles thématisées dans le domaine du handicap? De quels outils la Suisse dispose-t-elle? Le droit à la sexualité est-il devenu une réalité? Suite à l'examen de la Suisse en mars 2022 sur son application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'ONU constatait notamment que les lois et politiques sur le handicap ne promeuvent pas l'égalité des sexes. En matière de santé sexuelle et procréative, elle enjoint aussi la Suisse à veiller ce que des services appropriés et une éducation sexuelle de qualité et adaptés à l'âge soient accessibles à toutes les personnes handicapées, en particulier aux femmes et filles vivant dans des institutions. Aperçu.

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande de Agile, la faïtière des organisations de personnes avec handicap le constate, «toutes ces questions restent peu thématisées en lien avec le handicap. C'est pourquoi nous demandons des mesures adéquates pour que les personnes soient informées de leurs droits, qu'elles vivent à la maison ou dans des institutions». Parmi ces dernières, elle observe une disparité importante en la matière. Quant à la question de l'accès à des services appropriés: «En Suisse, un seul lieu d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violence domestique est accessible aux personnes en chaise roulante, à Coire».

Que seraient ces «mesures adéquates» à mettre en place? Agile propose quelques pistes: «Il faut des campagnes de sensibilisation, qui sortent ces thématiques du silence qui les entoure. Elles doivent cibler aussi les proches, souvent démunis: «Certains parents ne sont pas conscients, ou peinent à admettre, que leurs enfants sont confrontés à la question de la sexualité, et ils sont désemparés. Créer des espaces de parole, par exemple, permettrait d'aider à la conscientisation.»

Des chiffres, une «nécessité»

Agile demande aussi une sensibilisation du personnel médical et psycho-social en général. Et note que l'autodétermination des personnes avec déficiences sera facilitée par «un usage beaucoup plus fréquent du langage FALC (facile à lire et à comprendre)».

Pour Catherine Rouvenaz, disposer de chiffres est clairement «une nécessité». A ce jour, la Suisse ne dispose pas de telles données. Une étude menée en Allemagne montre que les femmes handicapées risquent bien plus que les autres d'être victimes de violence domestique. Et alors que les hommes han-

UNE DÉCLARATION QUI ENCADRE LA VIE AMOUREUSE

En vingt ans, la perception du droit à la sexualité pour les personnes avec handicap a beaucoup évolué. La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), que la Suisse a ratifiée en 2014, est passée par là. «Lorsque nous avons élaboré notre première Déclaration sexualité, explique Marina Vaucher, responsable de Insos Genève qui regroupe les institutions des personnes avec handicap, ce droit n'était pas du tout respecté. L'enjeu était donc de sensibiliser le personnel encadrant mais aussi les familles». En neuf recommandations, la charte développée à Genève explique en langue FALC ce qu'implique une vie amoureuse et sexuelle: le droit à des sentiments, le droit de «faire des choses sexuelles avec une autre personne», le droit d'avoir recours à un ou une travailleuse du sexe. A charge de l'institution de proposer un endroit tranquille, d'aider à organiser des rencontres,

d'accompagner pour acheter un préservatif. La déclaration insiste aussi sur le droit à être protégé. «Une autre personne de l'institution veut entrer dans votre chambre. Mais vous avez peur.» Le personnel peut alors «parler avec la personne qui vous fait peur», lui interdire d'entrer dans la chambre ou faire surveiller celle-ci. Autre exemple proposé – le texte a été rédigé de façon participative avec les bénéficiaires: «Votre éducatrice vous explique: "Vous pouvez regarder un film pornographique. Mais vous devez rester dans votre chambre". Car la Déclaration évoque aussi les obligations. Comme celle de ne pas toucher une personne qui ne le veut pas. Aujourd'hui, cette charte est-elle encore nécessaire? «Nous avons été très étonnés de constater que oui. Même parmi les jeunes professionnel·les, beaucoup ne réalisent pas qu'il s'agit d'un droit bien réel.» DHN

dicapés sont le plus souvent victimes de violence psychologique ou physique, les femmes sont généralement victimes de violence sexuelle. Dans son postulat de 2020, la conseillère nationale soleuroise Franziska Roth, elle-même psychologue scolaire accompagnant des enfants avec handicap, estime qu'il en est «vraisemblablement de même dans notre pays, car ce phénomène est dû aux rapports de dépendance et à des asymétries de pouvoir dans un contexte de prise en charge et d'accompagnement, ainsi qu'à l'omission de la santé et des droits en matière sexuelle, notamment». Indispensables, ces chiffres «seront encore en-deça de la réalité, note Catherine Rouvenaz. Car le risque de ne pas être crues est important pour les personnes présentant des déficiences intellectuelles».

L'exposition Créature d'amour célèbre le droit fondamental à l'amour et à la sexualité.

ILLUSTRATION: JEAN WEBER. GRAPHISME: CAP LOISIRS

Un «non» difficile à manifester

La protection des personnes avec handicap est particulièrement sensible lorsque la déficience est intellectuelle, «ce qui favorise les phénomènes d'emprise», note Catherine Rouvenaz. Les associations ont ainsi été très présentes à l'occasion de la révision de l'article pénal sur le viol – toujours en discussion aux Chambres fédérales – pour que l'option «Seul un oui est un oui» s'impose: «Lorsque le handicap est intellectuel, le "non" peut être très difficile à manifester, rappelle Catherine Rouvenaz. Il est donc très important qu'un consentement clair ait été recueilli: cela constitue une sécurité supplémentaire.»

Dans une motion de 2022, la conseillère aux Etats tessinoise Marina Carrobbio demande la mise en œuvre de programmes de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes (et des personnes d'une autre identité de genre) handicapées. La démarche, assure le Conseil fédéral, est en cours sous la houlette du BFEH (Bureau fédéral de l'égalité pour personnes handicapées), en collaboration avec Avanti donne, la plateforme dédiée aux femmes ayant les handicaps les plus divers. I

A lire sur lecourrier.ch: «A Genève, les associations fêtent l'amour».

Intimité et consentement, «un apprentissage très délicat»

Education

► La sexualité fait partie des droits fondamentaux, que l'on vive ou non avec un handicap. A titre de praticienne et formatrice d'adultes, la sexo-pédagogue Catherine Agthe accompagne des enfants, adolescent·es et adultes en situation de handicap et supervise des équipes professionnelles. «L'éducation sexuelle au consentement et à l'autodétermination peut être abordée dès la petite enfance, puis surtout avec la puberté, avec des supports adaptés au développement mental». Reste que «se mêler de l'intime pour autrui est très déli-

cat...», observe Catherine Agthe. Elle évoque la complexité dans laquelle se trouvent les parents et les professionnel·les face aux situations de handicap mental en particulier. «Quelle éducation sexuelle, comment la prodiguer, jusqu'où et pour qui, alors qu'autrui ne peut pas forcément s'exprimer sur ce qu'il ou elle ressent ou comprend? Une grande créativité est nécessaire pour de plus justes réponses concrètes.»

L'implication des parents est précieuse, puisqu'ils sont souvent chargés des soins intimes. «Lors de la douche, nommons les parties privées du corps! Des

jeux, des images, des intonations facilitent l'apprentissage pratique». Mais sensibiliser un enfant au fait que personne ne peut toucher certaines parties de son corps sans son accord alors même qu'il ou elle ne sera peut-être pas propre avant l'âge de 10 ans et que de nombreux professionnel·les se mêleront de ses soins, interpelle: «A qui appartient vraiment son intimité?» interroge Catherine Agthe. «Développer cette compétence à consentir est essentiel mais, de fait, leur liberté est souvent restreinte». Pour les personnes dont les limites cognitives sont

les plus sévères, il est de toute façon impossible de faire la différence entre des touchers intimes bienveillants ou éventuellement abusifs.

Dans les institutions de Genève, canton où Catherine Agthe intervient entre autres, cette sensibilisation à la vie affective, intime et sexuelle existe sous diverses formes. La sexo-pédagogue est plus perplexe pour les jeunes intégré·es à l'école ordinaire, qui peinent à s'approprier à juste titre les contenus des cours standard en santé sexuelle. Autre préoccu-

pation: «trop sensibilisées à dire non si les gestes deviennent plus câlins, certaines jeunes filles se murent dans une attitude de méfiance si rigide à l'égard de leurs pairs qu'elles perdent l'occasion de tendresses spontanées! La prévention devrait évoquer les nuances et relativiser: l'expression d'une émotion affective peut aussi s'accompagner de maladresse, sans être un abus.»

Le risque zéro n'existe pas, et elle-même a dénoncé deux éducateurs abuseurs. Mais elle refuse de restreindre la sexualité en lien avec les handicaps à la

seule vulnérabilité et aux risques, et souligne l'élan de vie, le plaisir et les rencontres. Tout au long de sa pratique, elle a vérifié combien les personnes concernées révèlent une vie affective et sexuelle «courageuse, originale, parfois atypique. Leur créativité a quelque chose à nous apprendre de nous-mêmes. Parce que nous aussi sommes confronté·es à nos manques ou à nos pannes». DHN

Pour aller plus loin: *Sexualité et Handicaps: entre tout et rien!*, C. Agthe Diserens, Ed. St-Augustin, 2013. *Assistance sexuelle et Handicaps*, (rééd.) Ed. La Chronique Sociale, Lyon, 2012.